POLYNESIE FRANÇAISE
Commune de HUAHINE

RECU EN PREFECTURE
Le 29 mars 2018
VIA DOTELEC - Dematis
ID : DE-987-200015083-20180315-D20180025DL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉLIBÉRATION N° 2018.00025/2018 du 20 mars 2018
Adoptant le Budget Principal de l'exercice 2018

En sa séance du 20 mars 2018 à 08 heures 30, convoquée par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Mme Nicole PAU EPSE ROURA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;

Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

Vu l'instruction M14 ;

Ouï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Le Budget Principal de l'exercice 2018 est arrêté et adopté en équilibre (avec intégration des reports et des résultats), comme suit :

Section de Fonctionnement	
Recettes	938 938 840
Dépenses	938 938 840
Equilibre de la Section de fonctionnement	0

Section d'Investissement	
Recettes	517 125 625
Dépenses	517 125 625
Equilibre de la Section d'Investissement	0

Total/Recettes	**1 456 064 465**
Total/Dépenses	**1 456 064 465**

Equilibre général	0

(la Section d'Investissement a été examinée et adoptée au niveau « **Chapitre** », de facto, chaque « **opération individualisée** » devient à elle seule et globalement un « **Chapitre** », et son contrôle budgétaire s'exerce alors directement sur l'ensemble de ses crédits - tous articles confondus).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

26 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (maire), Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (2è adjoint au maire), M. Antonio MALATESTE (Maire délégué de FAIE), M. Bruno TAAROAMEA, M. Georges TUIHANI, Mme Tatiana TAPAO EPSE FAAHU (6è adjoint au maire), M. Eremoana TEPA (7è adjoint au maire), Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI (8è adjoint au maire), Mme Camille FAATAUIRA, M. Gaston LEMAIRE, Mme Nicole PAU EPSE ROURA (maire délégué de FITII), M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu), M. Richard MAITERAI (maire délégué de Maeva), M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe), M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Parea), M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii), M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA EPSE BUARD (conseiller municipal de Fitii), Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare), Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (conseiller municipal de Maeva), M. Ronald CHEOU (conseiller municipal de Maeva), M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva), M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitii), M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fitii), M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu)

3 membres ont donné pouvoir :

Mme Tania TEMAIANA EPSE TEREMATE (1er adjoint au maire) donne pouvoir à Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA, M. Erick FANIU (Conseiller municipal de FARE) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Moeata TAEREA

0 membres sont absents :

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 29 dont 3 pouvoirs
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Exprimés : 29
Votes pour : 29
Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

COMMUNE DE HUAHINE
Polynésie Française

Marcelin LISAN